



BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN 2027

*Les citoyens sont au cœur de nos
décisions et de nos actions !*

Dates importantes :

- **Dépôt des projets** : du 27 août au 15 octobre 2026
- **Analyse et sélection des projets** : du 15 octobre au 30 novembre 2026
- **Annonce du ou des projet(s) retenu(s)** : mars 2027
- **Réalisation du ou des projet(s) retenu(s)** : 2027-2028



La Ville de Mirabel est heureuse d'annoncer la reconduction d'un budget participatif citoyen afin de permettre à ceux-ci de proposer des projets qui leur tiennent à cœur.

Ce processus démocratique vise notamment à soutenir l'implication des citoyens et des organismes de Mirabel à la vie municipale. Le conseil municipal réservera un budget de **110 000 \$ pour un ou des projets ayant un volet collectif ou jeunesse**.

Le budget participatif vise à :

- Accroître la participation citoyenne;
- Encourager le dépôt de projets innovants et diversifiés;
- Soutenir des initiatives ayant des retombées collectives significatives;
- Favoriser la réalisation de projets s'arrimant aux orientations et politiques municipales;
- Rendre l'analyse des projets plus transparente, équitable et objective.

Qui peut déposer un projet ?

Tout citoyen de Mirabel peut s'engager dans le processus pour déposer un projet. Les organismes sont également admissibles.

Le volet jeunesse demeure une composante essentielle du budget participatif. Sont admissibles :

- Les jeunes de moins de 18 ans;
- Les groupes de jeunes;
- Les classes;
- Les conseils étudiants;
- Les établissements scolaires de Mirabel.

Quand peut-on déposer des projets ?

Du 27 août au 15 octobre 2026.

Comment peut-on participer ?

- Présenter votre projet à l'aide du *formulaire* prescrit au plus tard le 15 octobre 2026;
- Le *formulaire* prescrit est disponible sur le site internet de la Ville de Mirabel à l'adresse www.mirabel.ca. Vous pouvez aussi vous procurer une copie papier du *formulaire* prescrit à la réception de l'hôtel de Ville de Mirabel ou dans l'une de ses bibliothèques publiques;
- Une fois complété, le *formulaire* prescrit peut nous être retourné par courriel à l'adresse suivante : m-c.fecteau@mirabel.ca ou déposé à la réception de l'hôtel de Ville.



Quels sont les critères d'admissibilité des projets ?

Un projet est admis au budget participatif citoyen seulement s'il :

- Est soumis à l'aide du formulaire prescrit à cet effet avant la fin de la période de dépôt des projets;
- Relève d'une compétence municipale;
- Est réalisé sur une propriété municipale ou dans un lieu accessible au public;
- Procure des bénéfices collectifs;
- Est accessible à l'ensemble de la population ou à un groupe clairement identifié;
- Peut être réalisé dans un délai maximal de 24 mois;
- Respecte les lois et règlements en vigueur;
- Ne constitue pas une subvention ou une aide financière versée à un organisme;
- Ne dédouble pas un projet déjà prévu dans la planification municipale (PTI);
- Respecte l'enveloppe budgétaire du budget participatif.

Sélection du ou des projets

Le conseil municipal se réserve le droit de retenir, en totalité ou en partie, un ou des projets présentés, tout en respectant minimalement **l'enveloppe budgétaire allouée**.

En mars, une correspondance sera envoyée à tous les participants par courriel et par la poste pour les informer des résultats.

Prix Coup de cœur

Le conseil municipal attribuera un « Prix coup de cœur » à un projet déposé dans le cadre du budget participatif afin de souligner une proposition particulièrement inspirante, mobilisatrice ou innovante, sans qu'une enveloppe budgétaire additionnelle y soit associée.



Accueillante, dynamique et diversifiée, Mirabel se démarque par son milieu de vie de qualité où la cohabitation, le développement durable et les services aux citoyens sont au cœur de nos décisions et de nos actions.

Ville de Mirabel
14111, rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y3
Téléphone : (450) 475-8653



Budget participatif 2027 Soumission d'un projet

*INSCRIVEZ VOTRE PROJET
Du 27 août au 15 octobre 2026*

Artisan du projet

Nom :

Téléphone :

Courriel :

Adresse :

Mirabel (Québec)

Code postal :

La Ville se réserve le droit de modifier les textes pour une présentation plus uniforme et équitable des projets à présenter.

Nom du projet :

Quel problème ou quel besoin souhaitez-vous résoudre ?

Quelle est votre idée de projet ?

La Ville se réserve le droit de modifier les textes pour une présentation plus uniforme et équitable des projets à présenter.

Qui bénéficiera du projet ?

À quelles politiques ou orientations municipales votre projet contribue-t-il ?

Famille et aînés

Environnement

Sécurité publique

Développement durable

Culturel

Activité physique

Innovation numérique

Autre

En quoi votre projet est-il innovant ou original ?

Quels seraient les principaux bénéfices pour la communauté ?

Estimation du coût associé à la réalisation du projet :

Je joins à ce formulaire des documents complémentaires (Photos ou images, lettre de partenariat, description plus détaillée du projet, etc.)

Signature

J'ai lu les critères d'admissibilité établis pour la présentation d'un projet.

Date :

Signature : _____